

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 19/06/84
DECRET N° 84/548 /MEPS/DGTFP/DEF/
Portant intégration et nomination de
Monsieur KOUAÏFO Pierre dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Agriculture)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2007/ET du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
 - (/u le décret n° 62/130/ET du 9/3/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/ET du 5/7/62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/ET du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/ET du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/ET/ET du 26/3/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires et à leurs modalités, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/ET/ET du 24/2/67 réglementant la prise d'effet de point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/ET du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u la lettre n° 1519/DAMP du 16/12/1983 du Directeur des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
 - (/u l'arrêté n° 5557/MEP/UNG du 13/6/1984 portant création du Diplôme d'Ingenieur en Développement Rural en Cycle Long de l'Institut de Développement Rural ;

YH

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions combinées du décret n° 56/90 du 3/3/1960 et de l'arrêté n° 5587 du 13/8/1981, susvisé, Monsieur KOUNATFO Pierre, né le 11/8/1956 à Bouanga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie à hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, à des 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'élevage,

Marius MOUNIBANGA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COLEO MATSICHEL.

Colonel Louis SYLVAIN - GOKA.

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORIC
- DGTF/DFI
- DGB
- DCT
- MAE
- INTERESSÉ
- DOSSIER
- SGCM/BC

- 1
- 3
- 2
- 2
- 3
- 1
- 3
- 2.-